

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES SELON IFRS**

#### **La Société ENNAKL AUTOMOBILES**

**Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080  
Tunis**

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023 qui sont élaborés selon les normes IFRS accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F » & « Expert Partners ».

**GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES**  
**Etat de la situation financière consolidée intermédiaire**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<b><u>Actifs</u></b>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 596 636	1 717 565
Immobilisations corporelles	A1		66 977 361	66 397 151
Immeubles de placement	A2		7 005 004	7 058 445
Droits d'utilisation	A1		1 809 444	909 897
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		81 050 106	63 049 987
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 536 849	2 055 330
Actifs d'impôt différé	P4		4 577 843	2 635 725
<b>Actifs non courants</b>			<b>164 553 243</b>	<b>143 824 100</b>
Stocks	A5		162 285 221	177 510 324
Créances clients	A6		152 261 698	137 707 019
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		7 058 780	407 615
Autres actifs courants	A7		9 116 426	18 355 773
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		17 467 078	17 503 836
<b>Actifs courants</b>			<b>348 189 203</b>	<b>351 484 567</b>
<b>Total des actifs</b>			<b>512 742 446</b>	<b>495 308 667</b>

**GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES**  
**Etat de la situation financière consolidée intermédiaire**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		171 884 389	136 014 040
Résultat consolidé		21 502 060	37 368 240
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>C1</b>	<b>223 386 449</b>	<b>203 382 280</b>
Part des minoritaires dans les capitaux		2 506	1 893
Part des minoritaires dans le résultat		255	843
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>C1</b>	<b>2 761</b>	<b>2 736</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
Emprunts	P1	3 698 562	3 407 526
Obligations locatives	P1	1 975 715	1 045 724
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	337 137	333 965
Provision pour risques et charges	P3	9 251 291	7 580 492
Autres passifs non courants		552 761	773 865
<b>Passifs non courants</b>		<b>15 815 466</b>	<b>13 141 572</b>
Dettes fournisseurs	P5	153 458 982	191 615 266
Passif d'impôt courant	P4	4 276 501	9 445 892
Autres passifs courants	P6	16 655 932	11 125 149
Emprunts et dettes financières	P1	96 761 462	64 215 004
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	19 396	18 478
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 365 497	2 362 291
<b>Passifs courants</b>		<b>273 537 770</b>	<b>278 782 079</b>
<b>Total passifs</b>		<b>289 353 236</b>	<b>291 923 651</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>512 742 446</b>	<b>495 308 667</b>

## GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

### Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>30 juin 2022</u>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	330 165 241	256 136 946
Coûts des ventes	R-2	(270 849 797)	(201 852 307)
<b>Marge brute</b>		<b>59 315 444</b>	<b>54 284 639</b>
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(10 887 411)	(10 396 059)
Charges administratives	R-4	(19 017 447)	(13 857 907)
Autres produits	R-5	445 020	313 995
Autres charges	R-6	(1 954 594)	(4 284 410)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>27 901 012</b>	<b>26 060 258</b>
Produits financiers	R-7	5 407 104	3 902 908
Charges financières	R-8	(3 253 537)	(2 932 157)
<b>Résultat financier net</b>		<b>2 153 567</b>	<b>970 751</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>30 054 579</b>	<b>27 031 009</b>
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(8 552 264)	(9 127 070)
<b>Résultat après impôt des activités poursuivies</b>		<b>21 502 315</b>	<b>17 903 939</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>21 502 315</b>	<b>17 903 939</b>
<b>Résultat consolidé de la période</b>		<b>21 502 060</b>	<b>17 903 747</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat de la période</b>		<b>255</b>	<b>192</b>
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,717</i>	<i>0,597</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,717</i>	<i>0,597</i>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	18 000 135	462 109
Ecart actuariel (OCI)	P-2	3 059	8 381
Impôts sur les AERG	P-4	(1 065)	(126 363)
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>18 002 129</b>	<b>344 126</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt</b>		<b>18 002 108</b>	<b>344 126</b>
<b>Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>21</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>39 504 444</b>	<b>18 248 065</b>
<b>Résultat global de la période consolidé</b>		<b>39 504 168</b>	<b>18 247 873</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat global de la période</b>		<b>276</b>	<b>192</b>
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>1,317</i>	<i>0,608</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>1,317</i>	<i>0,608</i>

**Groupe ENNAKL Automobiles**  
**Etat des flux de trésorerie consolidé**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u></b>		
Résultat avant impôt	<b>30 054 579</b>	<b>27 031 009</b>
<b><u>Ajustements pour :</u></b>		
Amortissements & provisions	4 590 964	3 693 657
Indemnité de départ à la retraite	7 149	9 790
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	3 206	999 229
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(53 404)	51 868
Variation écart de conversion	-	(38 837)
Charge d'impôt	(8 552 264)	(9 127 070)
Variation de l'impôt différé	(1 943 183)	(708 018)
Variation autres passifs non courants	(221 104)	994 969
Variation de l'impôt courant	(5 169 390)	4 433 536
<b><u>Variation du BFR :</u></b>		
Variation des stocks	14 620 249	(1 529 168)
Variation des créances clients	(13 765 749)	(12 829 734)
Variation des autres actifs courants	10 181 075	(7 259 289)
Variation des dettes fournisseurs	(38 156 284)	18 844 517
Variation des autres passifs courants	5 454 871	1 439 630
Variation de l'obligation locative	(144 554)	(99 957)
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u></b>	<b>(3 093 839)</b>	<b>25 906 132</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(4 069 490)	(4 243 479)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	151 000	-
Décaissements liés à l'acquisition d'actifs financiers	(6 000 000)	(21 835)
Encaissements provenant des actifs financiers	(361 922)	-
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>	<b>(10 280 412)</b>	<b>(4 265 314)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Décaissements à la suite de la distribution de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	36 996 573	-
Décaissement sur emprunt et billets à ordre	(32 756 932)	(3 218 606)
Encaissement/décaissement sur crédit de gestion à court terme	28 597 852	(2 984 555)
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>	<b>13 337 493</b>	<b>(25 703 161)</b>
<b><u>Variation de la trésorerie</u></b>	<b>(36 758)</b>	<b>(4 062 343)</b>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</i>	<i>17 503 836</i>	<i>19 959 755</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</i>	<i>17 467 078</i>	<i>15 897 412</i>

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

<b>Désignations</b>	<b>Note</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31/12/2021</b>		<b>30 000 000</b>	<b>114 941 314</b>	<b>334 394</b>	<b>2 576 518</b>	<b>31 834 107</b>	<b>2 159</b>	<b>179 688 491</b>
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	<b>C1</b>	-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Autres variations		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
<b>Au 31/12/2022</b>		<b>30 000 000</b>	<b>127 594 661</b>	<b>-</b>	<b>8 419 379</b>	<b>37 368 240</b>	<b>2 736</b>	<b>203 385 016</b>
Affectation résultat de l'exercice 2021			37 368 240			(37 368 240)		-
Variation des Autres éléments du résultat Global	<b>C1</b>				18 002 108		21	18 002 129
Variation de l'écart de conversion				-				-
Distribution de dividendes			(19 500 000)				(250)	(19 500 250)
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR			-					-
Résultat de la période						21 502 060	255	21 502 315
<b>Au 30/06/2023</b>		<b>30 000 000</b>	<b>145 462 902</b>	<b>-</b>	<b>26 421 487</b>	<b>21 502 060</b>	<b>2 761</b>	<b>223 389 210</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

#### 1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » à partir du 31/12/2022 (Déconsolidation).

#### Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale **CAR GROS**), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en Côte d'Ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

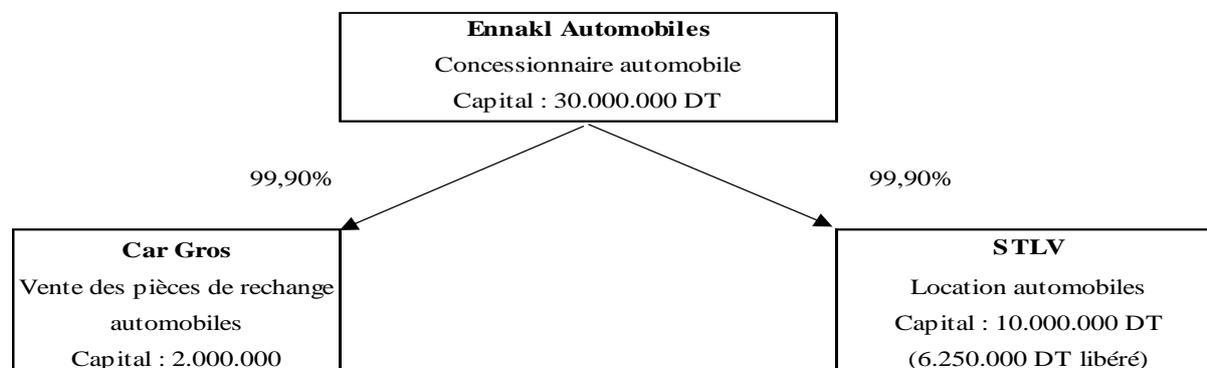
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : **VOLKSWAGEN** ; **VOLKSWAGEN Utilitaires** ; **AUDI** ; **PORSCHE**, **SEAT** ; **SKODA** et **CUPRA** et **RENAULT TRUCKS** à partir de 2022.

La société est détenue principalement par les Groupes **PGI** et **PGH**. Le Groupe **PGI** représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

### Activité du Groupe

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, CUPRA et RENAULT TRUCKS et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

### Organigramme du Groupe



### 1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

### 1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2023 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2023, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 28,90% par rapport à la même période de l'année 2022 en passant de 256 136 946 DT à 330 165 241 DT au 30 juin 2023.
- Les investissements consolidés, hors droits d'utilisation, réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre de 2023 se sont élevés à 4 145 173 DT contre 4 243 479 DT à la même période de l'année 2022.
- Dans le cadre de sa politique d'approvisionnement en stock de véhicules neufs et de véhicules destinés à la location, le groupe Ennakl Automobiles a sollicité l'Arab Tunisian Bank pour l'obtention d'un prêt à court terme pour un montant de 10 000 000 dinars et L'Amen Bank pour l'obtention d'un prêt à long terme pour un montant de 1 104 067 DT.

## **2. Présentation des principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS »)

et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1er janvier 2022 qui concernent plus particulièrement les comptes annuels sont les suivants :

<b>Norme ou interprétation</b>	<b>Description résumée</b>	<b>Impacts</b>
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

## **2.1. Bases de mesure**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

## **2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

### **2.3. Immeubles de placement**

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

### **2.4. Instruments financiers**

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

#### **2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers**

*(a) Actifs financiers au coût amorti*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

**(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.**

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

**(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG

(parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, le groupe peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

#### **2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers**

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

#### **2.4.3 Reclassement des actifs financiers**

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

#### **2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

#### **2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

#### **2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

#### **2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières**

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

### **2.5. Stocks**

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent à partir de 2022.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3<sup>ème</sup> année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

#### Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2020 et postérieur ;

b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2019	Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

## 2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

## 2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## 2.8. Avantages du personnel

### a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

#### b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

### **2.9. Fournisseurs et comptes rattachés**

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

### **2.10 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

## **2.11 Provisions pour risques et charges**

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

## **2.12. L'impôt courant et différé**

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

### **a) Impôt exigible**

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement

### **b) Impôt différé**

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
  - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
  - i. Sur la même entité imposable, ou
  - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

### **2.13. Comptabilisation des revenus**

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;

- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

#### **2.14. Transactions en monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

#### **2.15. Contrats de location**

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

## **2.16. Principes de consolidation**

### i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

### ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

#### vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

### **2.17. Juste valeur**

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...

- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

<b>30/06/2023</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers en JVAERG</b>			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	81 050 007	-	-
Autres	-	-	99
<b>Actifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	-
<b>Passifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	2 365 497

<b>31/12/2022</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers en JVAERG</b>			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Autres	-	-	99
<b>Actifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	-
<b>Passifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	2 362 291

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

## **2.18. Estimations significatives**

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

### a) Juste valeur des instruments financiers

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

## b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

### **2.19. Information sectorielle**

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

### 3. Note sur la gestion des risques

#### 3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 Juin 2023	31 Décembre 2022
Créances clients	152 261 698	137 707 019
Autres actifs courants <sup>1</sup>	4 031 220	6 651 333
Liquidités et équivalents de liquidités	17 467 078	17 503 836
Prêts au personnel	2 445 969	1 934 949
Dépôts et cautionnements	32 999	492 028
Avances au personnel	116 661	142 608
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>176 355 625</b>	<b>164 431 773</b>
Actifs financiers à la JV par les AERG	81 050 106	63 049 987
<b>Total des actifs financiers à la JV</b>	<b>81 050 106</b>	<b>63 049 987</b>

<sup>1</sup> Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 Juin 2023	31 Décembre 2022
Emprunts	100 344 123	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers**	167 370 111	201 673 766
<b>Total des passifs financiers au coût amorti</b>	<b>267 714 234</b>	<b>269 296 058</b>
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 365 497	2 362 291
<b>Total des passifs financiers à la JV</b>	<b>2 365 497</b>	<b>2 362 291</b>

<sup>2</sup> Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

### **3.1.1. Risques de marché**

#### **a. Risque de change**

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

#### **b. Risque de prix**

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

#### **c. Risque du taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables compris entre TMM + 1,85 % et TMM + 2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

Au 30 juin 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 58 524 DT.

### **3.1.2. Risques de crédit**

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

## Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 Juin 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	163 433	284 133
Ba1	Spéculatif	-	-
Ba2	Spéculatif	-	-
B2	Très spéculatif	710 885	-
B3	Très spéculatif	2 961 684	322 902
Caa1	Risque élevé	447 995	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	4 185 759	8 369 703
Non notées	-	821 207	1 566 148
<b>Total</b>		<b>9 290 963</b>	<b>14 691 402</b>

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

### 3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 Juin 2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts <sup>1</sup>	10 549 123	1 351 853	4 205 532	-
Billets à ordre	7 643 712	-	-	-
Effets escomptes et non échus	77 765 192	-	-	-
<b>Total</b>	<b>95 958 027</b>	<b>1 351 853</b>	<b>4 205 532</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	6 384 819	897 370	3 988 313	-
Billets à ordre	8 088 318	-	-	-
Effets escomptes et non échus	49 282 195	-	-	-
<b>Total</b>	<b>63 755 332</b>	<b>897 370</b>	<b>3 988 313</b>	<b>-</b>

<sup>2</sup> Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 58 524 DT.

### 3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

<b>Gestion du risque de capital</b>	<b>30 Juin 2023</b>	<b>31 Décembre 2022</b>
Emprunts	100 344 123	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers	167 370 111	201 673 765
Liquidités et équivalents de liquidités	(17 467 078)	(17 503 836)
<b>Dettes nettes</b>	<b>250 247 156</b>	<b>251 792 221</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>223 389 210</b>	<b>203 385 016</b>
<b>Total capital</b>	<b>473 636 366</b>	<b>455 177 237</b>
<b>Gearing ratio</b>	<b>53%</b>	<b>55%</b>

#### 4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

##### A – ACTIFS :

##### A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériels et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions (*)	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total	
<b>VALEURS BRUTES</b>																	
<b>01/01/2023</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>4 966 496</b>	<b>9 648 736</b>	<b>45 803 763</b>	<b>2 649 354</b>	<b>406 897</b>	<b>14 027 222</b>	<b>1 906 931</b>	<b>8 256 649</b>	<b>69 804</b>	<b>24 261 070</b>	<b>1 621 921</b>	<b>967 332</b>	<b>-</b>	<b>114 669</b>	<b>199 718</b>
Acquisitions	-	-	236 509	-	-	271 987	-	2 316 857	20 542	199 907	-	307 738	1 074 545	791 633	-	5 214	718
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(416 490)	-	-	-	-	-	-	-	(416 490)	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	224 688	-	-	-	-	-	(224 688)	-	-	-
<b>30/06/2023</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>5 203 005</b>	<b>9 648 736</b>	<b>45 803 763</b>	<b>2 921 341</b>	<b>406 897</b>	<b>16 152 277</b>	<b>1 927 473</b>	<b>8 456 556</b>	<b>69 804</b>	<b>24 568 808</b>	<b>2 696 466</b>	<b>1 534 277</b>	<b>0</b>	<b>119 472</b>	<b>427 427</b>

\* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe ont été traités conformément à IFRS 16.

\*\* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>																
<b>01/01/2023</b>	<b>-63 024</b>	<b>-20 000</b>	<b>-3 248 932</b>	<b>-</b>	<b>-13 939 776</b>	<b>-1 939 178</b>	<b>-343 817</b>	<b>-4 173 767</b>	<b>-1 251 569</b>	<b>-5 801 434</b>	<b>-69 804</b>	<b>-14 081 261</b>	<b>-712 024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-45 644 586</b>
Dotation de l'exercice	-	-	-357 437	-	-1 024 353	-172 924	-42 852	-947 499	-67 911	-254 260	-	-721 061	-174 998	-	-	-3 763 295
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	-	318 895	-	-	-	-	-	-	-	318 895
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>30/06/2023</b>	<b>-63 024</b>	<b>-20 000</b>	<b>-3 606 369</b>	<b>0</b>	<b>-14 964 129</b>	<b>-2 112 102</b>	<b>-386 669</b>	<b>-4 802 371</b>	<b>-1 319 480</b>	<b>-6 055 694</b>	<b>-69 804</b>	<b>-14 802 322</b>	<b>-887 022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-49 088 986</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>																
<b>31/12/2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 717 564</b>	<b>9 648 736</b>	<b>31 863 987</b>	<b>710 176</b>	<b>63 080</b>	<b>9 853 455</b>	<b>655 362</b>	<b>2 455 215</b>	<b>-</b>	<b>10 179 809</b>	<b>909 897</b>	<b>967 332</b>	<b>-</b>	<b>69 024 613</b>
<b>30/06/2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 596 636</b>	<b>9 648 736</b>	<b>30 839 634</b>	<b>809 239</b>	<b>20 228</b>	<b>11 349 906</b>	<b>607 993</b>	<b>2 400 862</b>	<b>-</b>	<b>9 766 486</b>	<b>1 809 444</b>	<b>1 534 277</b>	<b>-</b>	<b>70 383 441</b>

## A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2023 7 005 004 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(187 482)	(134 041)
<b>Immeubles de placement nets</b>	<b>7 005 004</b>	<b>7 058 445</b>

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
<b>Total</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>

## A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2023 à 81 050 106 DT contre 63 049 987 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Amen Bank	71 395 753	55 049 125
ATL	9 654 254	8 000 763
Autres	99	99
<b>Total</b>	<b>81 050 106</b>	<b>63 049 987</b>

## A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2023 à 1 536 849 DT contre 2 055 330 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prêts au personnel (LT)	1 503 850	1 563 302
Dépôt et cautionnements	482 722	712 513
<b>Total</b>	<b>1 986 572</b>	<b>2 275 815</b>
Provisions sur dépôts et cautionnements	(449 723)	(220 485)
<b>Total</b>	<b>1 536 849</b>	<b>2 055 330</b>

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 31/12/2022 et le 30/06/2023 s'analyse comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Début de période</b>	<b>220 485</b>	<b>642 511</b>
Provision constituée au cours de la période	229 238	220 485
Reprise sur provision	-	(642 511)
<b>Fin de période</b>	<b>449 723</b>	<b>220 485</b>

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2023 à 7 058 780 DT contre 407 615 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Placements à court terme	6 000 000	-
Avances au personnel	116 661	142 608
Prêts au personnel (CT)	942 119	371 647
<b>Sous-total</b>	<b>7 058 780</b>	<b>514 255</b>
Provisions sur les prêts au personnel	-	(106 640)
<b>Total</b>	<b>7 058 780</b>	<b>407 615</b>

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

<b>Au 30/06/2023</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	6 000 000	-	6 000 000
Prêts au personnel	942 119	1 503 850	2 445 969
Avances au personnel	116 661	-	116 661
Dépôt et cautionnements	-	482 722	482 722
<b>Sous total</b>	<b>7 058 780</b>	<b>1 986 572</b>	<b>9 045 352</b>
Provisions	-	(449 723)	(449 723)
<b>Total</b>	<b>7 058 780</b>	<b>1 536 849</b>	<b>8 595 629</b>

<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Prêts au personnel	371 647	1 563 302	1 934 949
Avances au personnel	142 608	-	142 608
Dépôt et cautionnements	-	712 513	712 513
<b>Sous total</b>	<b>514 255</b>	<b>2 275 815</b>	<b>2 790 070</b>
Provisions	(106 640)	(220 485)	(327 125)
<b>Total</b>	<b>407 615</b>	<b>2 055 330</b>	<b>2 462 945</b>

## A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2023 à 162 285 221 DT contre 177 510 324 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Volkswagen	11 947 733	9 450 431
Volkswagen Utilitaires	9 436 791	12 485 451
Audi	21 356 951	30 570 319
Porsche	3 088 101	-
SEAT	24 010 016	22 865 545
SKODA	18 182 515	14 027 870
Renault Trucks	9 050 340	14 598 653
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	38 320 875	49 214 671
Stock de pièces de rechange	23 704 786	21 101 668
Stock de pièces de rechange en cours de dédouanement	1 920 078	2 713 694
Stock VO	4 564 213	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	28 818	12 155
<b>Sous-total</b>	<b>165 825 498</b>	<b>180 445 746</b>
Provision pour dépréciation stocks	(3 540 277)	(2 935 422)
<b>Total</b>	<b>162 285 221</b>	<b>177 510 324</b>

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2022 et le 30/06/2023 s'analyse comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Début de période</b>	<b>2 935 422</b>	<b>3 334 809</b>
Provision constituée au cours de la période	604 855	686 692
Reprise sur provision	-	(1 086 079)
<b>Fin de période</b>	<b>3 540 277</b>	<b>2 935 422</b>

## A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2023 à 152 261 698 DT contre 137 707 019 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Effets escomptés non échus	77 764 385	49 282 195
Effets à recevoir	32 667 712	58 445 276
Clients comptes courants	45 219 773	34 642 012
Clients travaux en cours	1 062 844	622 168
Clients douteux	983 389	979 831
Effets et chèques impayés	195 620	156 492
<b>Sous-total</b>	<b>157 893 723</b>	<b>144 127 974</b>
Provisions sur les clients	(5 632 025)	(6 420 955)
<b>Total</b>	<b>152 261 698</b>	<b>137 707 019</b>

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2022 et le 30/06/2023 s'analyse comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Début de période</b>	<b>6 420 955</b>	<b>4 391 706</b>
Provision constituée au cours de la période	171 827	2 335 402
Reprise sur provision	(960 757)	(306 153)
<b>Fin de période</b>	<b>5 632 025</b>	<b>6 420 955</b>

#### **A7. Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2023 à 9 116 426 DT contre 18 355 773 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	1 384 756	9 554 934
Reports d'impôts et taxes	4 305 378	8 424 484
Produits à recevoir	2 403 035	1 907 270
Débiteurs divers	74 115	12 615
Charges constatées d'avance	3 700 450	2 149 506
<b>Sous-total</b>	<b>11 867 734</b>	<b>22 048 809</b>
Provisions sur les autres actifs courants	(2 751 308)	(3 693 036)
<b>Total</b>	<b>9 116 426</b>	<b>18 355 773</b>

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2022 et le 30/06/2023 s'analyse comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Début de période</b>	<b>3 693 036</b>	<b>1 236 051</b>
Provision constituée au cours de la période	5 707	3 269 841
Reprise sur provision	(947 435)	(812 856)
<b>Fin de période</b>	<b>2 751 308</b>	<b>3 693 036</b>

#### **A.8. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2023 à 17 467 078 DT contre 17 503 836 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques créditrices	6 846 820	14 691 402
Placements SICAV	2 560 135	-
Liquidités disponibles chez les intermédiaires en bourse	2 444 143	-
Effets à l'encaissement	3 319 468	1 475 352
Caisses	37 416	30 843
Régie d'avance et accreditifs	2 259 096	1 306 239
<b>Total</b>	<b>17 467 078</b>	<b>17 503 836</b>

**C –Capitaux propres :****C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>2 576 518</b>
Gains actuariels	54 983
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôts différés sur les AERG *	(1 561 325)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>8 419 381</b>
Gains actuariels	3 059
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 000 135
Impôts différés sur les AERG *	(1 065)
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>26 421 510</b>

<sup>1</sup> y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

**B –PASSIFS :****P.1 Emprunts et obligations locatives :**

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2023 à 100.460.024 DT contre 67.622.530 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<b>30/06/2023</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Emprunt Amen Bank	1 237 464	3 698 562	4 936 026
Billets à ordre	7 643 712	0	7 643 712
Crédit à Court Terme ATB	10 000 000	0	10 000 000
Effets escomptés et non échus	77 764 385	0	77 764 385
Intérêts courus et non échus sur emprunts	115 901	0	115 901
<b>Total</b>	<b>96 761 462</b>	<b>3 698 562</b>	<b>100 460 024</b>

<b>31/12/2022</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Emprunts Amen Bank	6 844 253	3 407 526	10 251 779
Billets à ordre	8 088 318	-	8 088 318
Effets escomptés et non échus	49 282 195	-	49 282 195
Autres	238	-	238
<b>Total</b>	<b>64 215 004</b>	<b>3 407 526</b>	<b>67 622 530</b>

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 1 975 715 DT au 30 juin 2023 contre un solde de 1 045 724 DT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2023 :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2023
<b>Emprunt Amen Bank</b>					
Non-courant	3 407 526	-	(813 031)	1 104 067	3 698 562
Courant	844 253	(419 820)	813 031	-	1 237 464
<b>Crédit à Court Terme Amen Bank</b>					
Courant	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-
<b>Crédit à Court Terme ATB</b>					
Courant	-	-	-	10 000 000	10 000 000
<b>Billets à ordre</b>					
Courant	8 088 318	(26 337 112)	-	25 892 506	7 643 712
<b>Effets escomptés et non échus</b>					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	77 764 385	77 764 385
<b>Total courant</b>	<b>64 214 767</b>	<b>(82 039 128)</b>	<b>813 031</b>	<b>113 656 891</b>	<b>96 645 561</b>
<b>Total Non-courant</b>	<b>3 407 526</b>	<b>-</b>	<b>-813 031</b>	<b>1 104 067</b>	<b>3 698 562</b>

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2023	31/12/2022
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	3 831 959	4 237 807
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	3 mois, 18 jours	16 000 000	TMM +2%	-	6 000 000
Emprunt ATB (Ennakl Automobiles)	90 jours	10 000 000	TMM +2%	10 000 000	-
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 104 067	8,50%	1 104 067	-
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	-	13 972
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	77 764 385	TMM +1,5%	7 643 712	8 088 318
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	77 764 385	49 282 195
<b>Total</b>				<b>100 344 123</b>	<b>67 622 292</b>

\* Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

**P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite**

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2023 à 356 533 DT contre 352 443 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Début de l'exercice</b>	<b>352 443</b>	<b>369 268</b>
Coût des services rendus	10 941	23 707
Charge financière	15 714	34 426
Gain/perte actuarielle (OCI)	(3 059)	(54 983)
Remboursements	(19 506)	(19 975)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>356 533</b>	<b>352 443</b>

**P.3. Provisions pour risques et charges**

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2023 à 9 251 291 DT contre 7 580 492 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Provisions pour risques et charges	9 251 291	7 580 492
<b>Total</b>	<b>9 251 291</b>	<b>7 580 492</b>

**P.4. Actifs et passifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2023 à 6 098 911 DT et 1 521 068 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2023 se présente comme suit :

<b>Différences temporelles attribuables aux :</b>	<b>Ennakl</b>	<b>CARGROS</b>	<b>STLV</b>	<b>Total</b>
Provision pour départ à la retraite	122 287	2 696	-	124 983
Provision pour litiges	1 514 276	16 000	-	1 530 276
Provisions sur les titres	1 389 389	68 612	-	1 458 001
Pertes de change latentes	301 760	121 291	-	423 051
Instruments de couverture	789 676	27 512	-	817 188
<b>Plus-value de cession d'immobilisation AERG</b>	474 752	-	-	474 752
<b>Marge sur stocks finaux AERG</b>	244 542	-	-	244 542
Contrats de location	58 788	-	475	59 263
Provisions sur les stocks et cautions	591 220	375 635	-	966 855
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>5 486 690</b>	<b>611 746</b>	<b>475</b>	<b>6 098 911</b>
Gains de change latents	(361 615)	-	-	(361 615)
Produits à recevoir	(54 754)	-	-	(54 754)
Amortissements différés	(1 104 699)	-	-	(1 104 699)
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>(1 521 068)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 521 068)</b>
<b>Solde net</b>	<b>3 965 621</b>	<b>611 747</b>	<b>475</b>	<b>4 577 843</b>

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

<b>Mouvements 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>En résultat de la période</b>	<b>En résultat global via les AERG</b>	<b>Solde au 30 juin 2023</b>
Provision pour départ à la retraite	123 782	2 266	(1 065)	124 983
Provision pour litiges	672 551	857 725	-	1 530 276
Pertes de change latentes	966 491	(543 440)	-	423 051
Plus-value de cession ICO	462 441	12 311	-	474 752
Provisions sur les titres	1 458 001	-	-	1 458 001
Marge sur stocks finaux ICO	238 368	6 174	-	244 542
Gains de change latents	(1 649 692)	1 288 077	-	(361 615)
Produits à recevoir	(32 052)	(22 702)	-	(54 754)
Instruments de couverture	802 769	14 419	-	817 188
Amortissements différés	(1 185 076)	80 377	-	(1 104 699)
Provisions sur les stocks et cautions	729 244	237 611	-	966 855
Contrats de location	48 898	10 365	-	59 263
<b>Total</b>	<b>2 635 725</b>	<b>1 943 183</b>	<b>(1 065)</b>	<b>4 577 843</b>

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

<b>En Dinars Tunisien</b>	<b>2023</b>
<b>Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies</b>	<b>30 054 579</b>
Taux d'impôt	39%
<b>Impôt sur les sociétés (théorique)</b>	<b>11 721 286</b>
Effet de:	
provisions et charges non déductibles	1 848 828
produits non imposables	(5 017 850)
<b>Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies</b>	<b>8 552 264</b>

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022</b>	<b>9 445 892</b>
Charge d'impôt exigible de 2023	10 495 447
Paiement d'impôts en 2023	(15 664 838)
<b>Passif d'impôt courant au 30 juin 2023</b>	<b>4 276 501</b>

## P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2023 153 458 982 DT contre 191 615 266 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs étrangers	144 231 214	180 645 337
Fournisseurs locaux	8 103 686	9 344 031
Fournisseurs, factures non parvenues	577 115	1 274 666
Fournisseurs d'immobilisations	133 244	57 562
Fournisseurs, retenues de garantie	259 383	293 670
Fournisseurs, effets à payer	154 340	-
<b>Total</b>	<b>153 458 982</b>	<b>191 615 266</b>

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

## P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2023 à 16 655 932 DT contre 11 125 149 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges à payer	4 612 220	5 178 691
CNSS	1 916 749	1 781 777
Provisions pour congés payés	827 188	582 275
Etat, impôts et taxes à payer	5 751 032	2 328 102
Créditeurs divers	45 819	32 099
Assurance groupe	642 691	51 637
Produits constatés d'avance	147 677	101 870
Débours sur droits de douane et cartes grises	111 430	99 919
Avances reçues des clients	2 597 126	964 779
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
<b>Total</b>	<b>16 655 932</b>	<b>11 125 149</b>

## P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2023 à 2 365 497 DT contre 2 362 291 DT au 31 décembre 2022 et représentent des instruments de couverture passifs.

## C – L'ETAT DE RESULTAT :

### R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2023 à 330 165 241 DT contre 256 136 946 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Ventes de véhicules neufs	274 123 331	210 598 851
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	43 704 860	38 390 565
Ventes de travaux atelier	3 619 729	1 165 131
Locations de véhicules	2 478 126	1 916 320
Ventes de véhicules utilisés	5 755 075	3 952 380
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	478 435	86 612
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	18 739
Ventes de carburants	5 685	8 348
<b>Total</b>	<b>330 165 241</b>	<b>256 136 946</b>

### R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2023 à 270 849 797 DT contre 201 852 307 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Achats atelier	101 011	116 097
Achats des accessoires	19 848	53 100
Charge personnel direct	2 556 663	1 048 616
Coût des pièces de rechange vendues	33 560 572	27 317 001
Coût des véhicules d'occasion vendus	5 673 140	3 880 605
Coût des véhicules neufs vendus	228 227 847	167 776 585
Travaux extérieurs	105 861	56 867
Dotations aux provisions sur stocks VN & PR	604 855	2 376 447
Reprise de provisions sur stocks VN & PR	-	(773 011)
<b>Total</b>	<b>270 849 797</b>	<b>201 852 307</b>

### R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2023 à 10 887 411 DT contre 10 396 059 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Autres frais sur ventes	1 729 779	1 340 608
Frais de déplacements	635 793	480 312
Charge de personnel	7 258 605	6 752 454
Publicité et insertions	784 968	1 186 205
Consommables	147 817	156 326
Location diverses	40 371	104 121
Cadeaux, réceptions et restaurations	60 815	125 423
Honoraires	65 445	56 303
Redevances et royalties	151 329	194 307
Impôts et taxes	12 489	-
<b>Total</b>	<b>10 887 411</b>	<b>10 396 059</b>

#### **R.4. Charges administratives**

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2023 à 19 017 447 DT contre 13 857 907 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Charge de personnel	6 574 926	4 825 262
Dotations aux amortissements	3 816 732	3 557 539
Impôts et taxes	1 251 082	841 471
Honoraires	761 710	718 567
Energie	467 045	438 910
Frais bancaire	2 511 297	2 527 692
Entretien et réparation	823 364	638 407
Assurance	606 550	504 945
Gardiennage	267 939	316 598
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 710 098	2 221 078
Dotations aux provisions sur créances	406 772	1 678 443
Reprises de provisions sur créances	(1 908 192)	(276 587)
Reprises de provisions pour risques et charges	(2 039 301)	(5 075 561)
Abonnement	1 223 444	480 498
Fournitures de bureaux	94 877	112 298
Frais de formation	84 128	42 040
Vêtements de travail	124 219	100 028
Dons et subventions	25 280	35 450
Frais de télécommunications	126 912	126 702
Autres frais administratifs	88 565	44 127
<b>Total</b>	<b>19 017 447</b>	<b>13 857 907</b>

#### **R.5. Autres produits**

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2023 à 445 020 DT contre 313 995 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
---------------------	-------------------	-------------------

Produits non récurrents	150 744	33 212
Profits sur cessions d'immobilisations	136 553	1 446
Location	36 000	22 458
Ristournes TFP	29 271	174 119
Remboursements d'assurance	49 315	46 446
Autres services	43 137	36 314
<b>Total</b>	<b>445 020</b>	<b>313 995</b>

### R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2023 à 1 954 594 DT contre 4 284 410 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Pertes sur cessions d'immobilisations	83 149	53 314
Pénalités de retard	1 832 335	147 576
Autres pertes	30 832	4 083 228
Pertes sur créances irrécouvrables	8 278	292
<b>Total</b>	<b>1 954 594</b>	<b>4 284 410</b>

### R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2023 à 5 407 104 DT contre 3 902 908 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Dividendes reçus	5 021 043	3 661 466
Intérêts créditeurs	164 990	110 809
Intérêts sur prêts au personnel	199 284	125 684
Produits nets sur placements	21 787	4 949
<b>Total</b>	<b>5 407 104</b>	<b>3 902 908</b>

## R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2023 à 3 253 537 DT contre 2 932 157 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Intérêts sur comptes courants	3 613	9 937
Intérêts sur escomptes d'effets	2 454 502	1 024 794
Intérêts sur emprunts	600 680	835 590
Charges financières sur obligations locatives	175 823	45 163
Pertes sur instruments de couverture	3 206	999 229
Charge financière - IDR	15 713	17 444
<b>Total</b>	<b>3 253 537</b>	<b>2 932 157</b>

## Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Achats consommés	265 509 993	201 898 468
Salaires, traitements et avantages du personnel	16 327 394	12 432 920
Autres charges d'exploitation	8 456 646	5 882 599
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 711 634	3 707 474
Impôts, taxes et versements assimilés	1 263 571	841 471
Honoraires	685 464	703 053
<b>Total</b>	<b>300 954 702</b>	<b>225 465 985</b>

## D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2023, se présentent comme suit :

### A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

#### Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2023, des frais d'assurance s'élevant à 1 264 229 dinars.

#### Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2023 peuvent être synthétisées comme suit :

	<b>M. Abdelatif HAMAM</b>	<b>M. Ibrahim DEBBACHE</b>	<b>M. Anouar Ben Ammar</b>	<b>M. Laâroussi BEN YEDDER</b>	<b>M. Ahmed Maher JAIET</b>	<b>M. Mohamed Habib LASRAM</b>
<b>Nature de la rémunération brute</b>	<b>Président du conseil</b>	<b>Directeur Général**</b>	<b>Directeur Général **</b>	<b>Secrétaire Général</b>	<b>Directeur Général Adjoint</b>	<b>Directeur Général Adjoint</b>
<b>Rémunération brute (*)</b>	66 667	120 411	57 872	200 616	223 616	238 316

\* Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

\*\* Nomination d'un nouveau DG M. Anouar Ben Ammar à la suite de la décision de l'AGO du 25 avril 2023.

#### Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2023 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 15 000 DT.

#### Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre du premier semestre 2023, la charge s'élève à 70 000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2023.

#### Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

#### Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank :

En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

Date : 07/11/2022

Principal : 16 000 000 dinars

Mode de paiement : 4 mois

Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT au cours de 2023. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

#### Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2023 à hauteur de 405 849 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 189 223 DT au 30 juin 2023.

#### Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2023

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2023 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 526 503 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 394 682 DT ;
- « PGH » : 305 923 DT ;
- « EL MAZRAA » : 82 300 DT ;
- « PARENIN » : 1 451 394 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 15 223 DT ; et
- « AMEN BANK » : 1 789 847 DT

#### Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2023 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2023 pour un montant total de 43 492 237 DT TTC.

#### Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2023 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2023 pour un montant total de 23 614 850 DT TTC.

#### Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2023, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 643 712 DT.

#### Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 2 000 000 DT ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 2 699 000 DT ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 7 453 219 DT ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 743 297 DT ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 691 346 DT ;
- Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 30 Juin 2023, s'élève à 28 000 000 EUR.

## **B) Société filiale GAR GROS**

### Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès de la COMAR au 30 juin 2023 des frais d'assurance s'élevant à 98 125 DT.

## **C) Société filiale STLV**

### Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

La STLV a signé avec l'Amen Bank le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

Au 30/06/2023, le reliquat en principal de cette tranche a été totalement remboursé pour un montant de 13 972 DT. Les charges financières correspondantes supportées en 2023 ont totalisé 120 DT.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, une 2<sup>ème</sup> tranche a été débloquée pour un montant de 1 104 067 DT au profit de la société STLV S.A. Au 30/06/2023, la totalité du montant en principal n'est pas échue et les intérêts courus et non échus correspondants s'élèvent à 8 147 DT.

### Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2023, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 552 DT à titre de location de véhicules.

### Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 375 258 DT.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2023, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 807 DT à titre de location de véhicules.

Location de véhicules facturés à la société Tunisie Leasing et Factoring :

Au 30/06/2023, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 5 883 DT à titre de location de véhicules.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Président directeur général		Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2023	Passif au 30/06/2023	Charge au 30/06/2023	Passif au 30/06/2023
Salaire brut (*)	77 000	-	144 611	-

<sup>1</sup> Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence).

## E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2022 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

Les engagements hors bilan du groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

### 1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	28 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	6 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
<b>Total</b>		<b>67 700 399 EUR</b>

### 2) Engagements en Dinars Tunisiens :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 699 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	743 297
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	OBLIGATION CAUTIONNEES	7 453 219
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
<b>Total</b>		<b>13 854 385</b>

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	383 890
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	123 400
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 217 099
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	4 752 232
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	21 760
<b>Total</b>		<b>7 498 381</b>

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	18 603
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
<b>Total</b>		<b>47 863</b>

### 3) Chèque de garantie

La société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2023 ETABLIS**  
**CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Tunis, le 26 septembre 2023

Messieurs les Actionnaires du Groupe  
**Ennakl Automobiles**  
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES SA» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2023, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2023, un total bilan consolidé de **512 742 446 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **223 386 449 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **21 502 060 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

**Les co-commissaires aux comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**M.T.B.F**

**Expert-Partners**

**Mohamed Lassaad BORJI**  
**Partner**

**Salah MEZIOU**  
**Managing Partner**